

	<u>Décision Municipale n° 019/2026</u> <u>Nomenclature</u> : 1.4 – Autres types de contrats <u>Objet</u> : Contrat du logiciel de base « DOMINO » pour les inscriptions scolaires, périscolaires, à la cantine et à l'accueil de loisirs, comprenant la licence de mise à disposition, la maintenance et l'hébergement, avec la société « FAMILIA » sise 4, rue du Clos de l'Ouche-35730-Pleurduit.
---	---

Le Maire de la Commune de SALEILLES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2026, reçue à la Préfecture des Pyrénées-Orientales le 13/04/2026, par laquelle le Conseil Municipal a délégué sans aucune réserve, à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la volonté municipale de proposer aux familles un service dématérialisé permettant une gestion simple et souple des inscriptions scolaires, périscolaires, à la cantine et à l'accueil de loisirs ;

VU l'offre émise par la société « FAMILIA » située 4, rue du Clos de l'Ouche-35730-Pleurduit ;

CONSIDERANT que la suite logicielle éditée par cette société repose sur une architecture technique intégrée, impliquant obligatoirement l'acquisition conjointe du socle de base et de ses modules métiers interconnectés ;

CONSIDERANT que le logiciel de base « DOMINO » centralisant les dossiers des familles dans une base de données unique correspond parfaitement aux attentes de la ville ;

D E C I D E

Article 1^{er} : **D'approuver** le contrat du logiciel de base « DOMINO », comprenant la licence de mise à disposition, la maintenance et l'hébergement, avec la société « FAMILIA » sise 4, rue du Clos de l'Ouche-35730-Pleurduit, ainsi que les contrats des modules associés « PORTAIL FAMILLES » et « GED » (Gestion Electronique de Documents).

Article 2 : **D'agréer** le coût de cette prestation qui s'élève à un montant annuel de :

- 840 € H.T. pour le logiciel de base « DOMINO » donnant accès au module « DIABOLO » ;
- 960 € H.T. pour le logiciel « PORTAIL FAMILLES » ;
- 60 € H.T. pour l'option Gestion Electronique de Documents (GED).

Article 3 : **De préciser** que le contrat est conclu pour une durée de 36 mois et qu'il est renouvelable par tacite reconduction sauf refus par une partie exprimé par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie au moins trois mois avant la date de renouvellement du contrat.

Article 4 : **D'imputer** la dépense correspondante sur les crédits ouverts à cet effet au budget communal 2026 et suivants de la commune.

La présente décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Fait à Saleilles, le 26 août 2026

Le Maire
Jordi DELCLOS



Publication le **27 AOUT 2026**

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20260826-dec-019-2026-CC
Date de télétransmission : 26/08/2026
Date de réception préfecture : 26/08/2026